Contribution à l'Enquête Publique à propos du projet d'implantation de 4 éoliennes à Puissalicon (34480) :

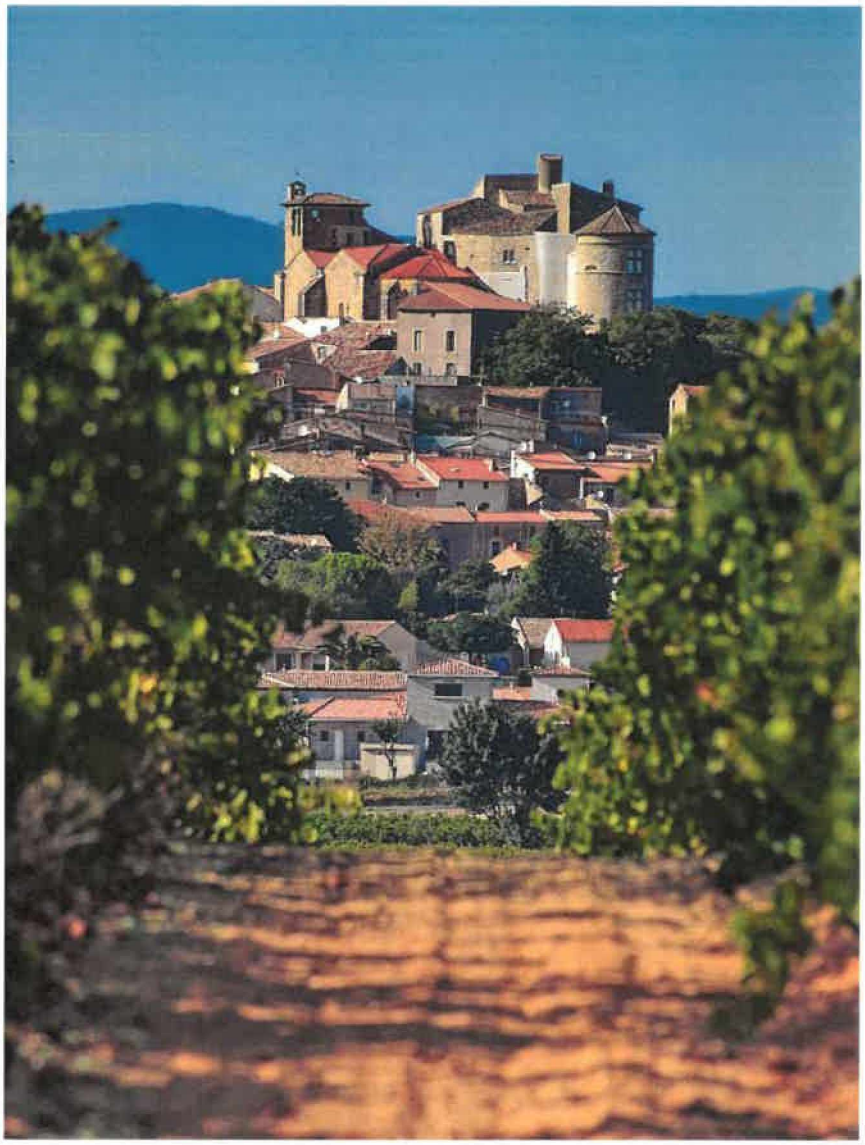

Madame le Commissaire Enquêteur je vous prie de prendre en considération mes remarques sur ce projet.

MAIRIE DE PUISSALICON
COURRIER ARRIVÉ LE
22 SEP. 2020
N° .....

Un Impact désastreux

Après le rejet en janvier 2019 d'un premier projet éolien (même Société : Volkswind), un projet modifié est déposé par cette même Société, un livret descriptif est distribué à la population (juin 2020) et communiqué à la Mairie du lieu en même temps.

Ce projet vise l'implantation de quatre machines de 150 m de haut dans une orientation Nord-Ouest / Sud-Est de part et d'autre du chemin communal de Puissalicon à Lieuran-lès-Béziers ; C'est à nos yeux la première incursion de ces énormes machines (hauteur équivalente à la moitié de celle de la Tour Eiffel) dans un paysage très urbanisé du nord biterrois où les villages pittoresques se côtoient dans un panorama légèrement vallonné couvert de vignobles, des contreforts du Massif Central à la mer Méditerranée ; c'est ce que l'on appelle la « plaine languedocienne ». **Evoquer cela c'est déjà, comprendre l'injure au paysage que constituerait cette implantation** ! Provocation supplémentaire, la Société dit que plus de 20 éoliennes pourraient trouver place dans ce secteur… la présence d'un poste électrique de puissance, alimentation de la ligne ferroviaire Béziers-Neussargues, facilite de fait, le raccordement des machines au réseau national.

Les populations impactées par ce projet sont réparties sur des lignes quasi concentriques à :

1/ 1- 1,5 Km : Puissalicon, Puimisson, Lieuran-lès-Béziers, Espondeilhan (soit plus de 4800 habitants) ;

2/ 6- 8 Km : Magalas, St-Génies-de-Fontedis, Murviel, Bassan, Servian, Coulobre (soit plus de 17000 habitants) ;

3/ 16-18 Km, Béziers, Boujan, Valros, Pèzenas, Roujan, Laurens, Faugères soit plus de 116 000 habitants.

Ce hiatus entre d'énormes machines de 150 mètres de haut et le paysage se traduit aussi par **un impact négatif vis-à-vis du patrimoine local**.

Par exemple Puissalicon, commune d'implantation, est considéré comme un magnifique village perché, une remarquable « circulade » dans son organisation urbaine mais aussi **un lieu patrimonial exceptionnel** :

- Patrimoine romain (3 villas gallo-romaines avec découvertes d'objets et de statues (citons parmi elles la magnifique tête romaine en marbre, exposée au musée St Raymond de Toulouse, une copie est visible à la Médiathèque de Puissalicon)

et les vestiges de l'aqueduc romain d'alimentation en eau de Béziers à partir de la source de Gabian.

- Patrimoine wisigothique : tombe en terre cuite avec inscription et mobilier funéraire découverte, au lieu dit : « Pech Merle » *sous le lieu de l'implantation sollicité pour les éoliennes (annexe II).*

- Patrimoine Roman–Lombard : la Tour de St-Etienne-de-Pézan (11ème siècle)*****. Classée monument historique en 1862 (reproduite, maladroitement au cimetière du Mont Sinaï à Kansas City (USA) !).

Tour de St-Etienne-de-Pézan (11ème siècle)

- Patrimoine du Moyen Âge, le château féodal (12ème siècle, remanié au 16ème)*****, sa chapelle, son donjon, sa bretêche ; il domine élégamment le village, non loin, le château dit des Evêques (14ème siècle) résidence d'été des frères (un évêque et deux cardinaux) du seigneur Nicolas de la Jugie, neveu du pape Clément VI d'Avignon.

- L'église Notre Dame de Pitié (14ème siècle)*, superbe monument bien conservé, de style gothique méridional .

**** Classés monuments historiques***

La DRAC Languedoc-Roussillon relève 73 sites archéologiques sur le territoire communal de Puissalicon (annexe II)

- Patrimoine de style art nouveau : Les châteaux fin 19ème siècle témoins de « l'eldorado du vin ». Châteaux (architectes les frères Garros) : Canet (Famille : Fayet) ; St Pierre de Serjac (Famille : De Crozals) ce dernier est aujourd'hui un important et remarquable site œno-touristique (hôtel, résidences et villas).

- Groupe scolaire et salle du Peuple; maison « Butterfly »; monument aux Morts, trois réalisations marquantes du début du 20ème siècle de l'architecte Paul Harant.

- Art modeste fin 19ème siècle : la maisonnette (localement « la grangette ») de vigne de Cabrels dans son écrin de cyprès. Souvent photographiée, elle fut l'objet d'un article-sur les arbres du village- que j'avais rédigé pour le journal communal (Annexe III); au vu de l'implantation, elle sera comme écrasée sous le champ éolien…

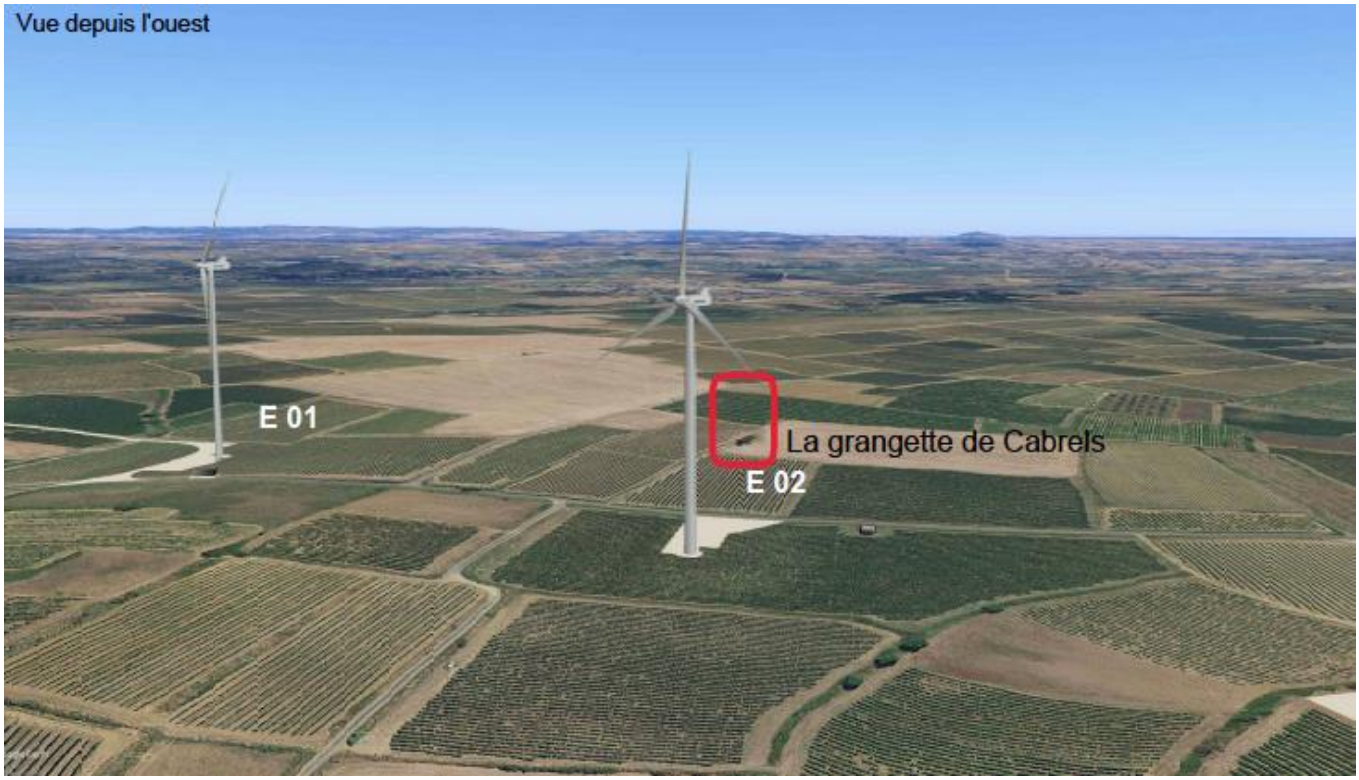

Puissalicon « Les Cabrels »

Paysages de vignoble, pays de vin, patrimoine, tourisme : une économie impactée.

La région languedocienne et le biterrois sont depuis la présence romaine des terres dédiées au vin. On observe que l'expansion de l'empire romain s'est arrêtée là où la vigne ne poussait plus ! Enfin après presque deux millénaires de polyculture, la région retrouva la monoculture de la vigne en deuxième partie du dix-neuvième siècle. Passées diverses vicissitudes dans les années 50-70, la profession viticole se réorganisa vers la production de vins de qualité, voire de vins d'exception prisés du monde entier. Par exemple à Puissalicon, outre la cave Coopérative l'Occitane à Servian à laquelle adhèrent des viticulteurs locaux, plus de 6 chais familiaux produisent et commercialisent des bouteilles remarquables de vin de Pays ; certains labellisés «Côtes de Thongue».

Vignobles et producteurs de vins à Puissalicon :

- Vins de La Croix Belle (SCEA Boyer Jacques & Françoise).
- Vins domaine Bassac (SCEA Delhon Frères).
- Vins Les Câpriers (SCEA Marion& Mathieu Vergne).
- Vins Les Rousselles (SARL Alban Boyer).
- Vins Château des Evêques (SCEA Boujol).
- Vins St Pierre de Serjac (Vignoble Bonfils).
- Cave coopérative « les Vignerons de l'Occitane » Servian.
- Les Chemins de Bassac - Vignoble Puimisson.

Dans le village, un « Bar à vin » à succès, épaule la promotion de la production locale. Un remarquable centre œno-touristique déjà mentionné au Château St Pierre de Serjac (Société Domaines et Demeures) a un légitime succès (plus de 30 millions d'euros d'investissements). Dans le village, divers gîtes et maisons d'hôtes contribuent à faire connaître et notre patrimoine et nos vins.

Il est évident que l'implantation d'éoliennes ne peut être que nuisible à cette économie du vin et du tourisme. Qui pourrait imaginer un aspect positif sur la vente de vin dits : « des éoliennes » où « sous les éoliennes »? Comment imaginer un tourisme motivé par l'attrait pour l'éolien ?

Une Société et des acteurs coupés des populations :

La Société Volkswind qui montre une grande ténacité dans son projet n'a pris que peu de contacts avec les propriétaires locaux : par exemple j'ai une terre à une centaine de mètres d'une des éoliennes de la dernière implantation décidée pour le dernier projet : je n'ai été mis au courant que par le livret distribué à la population le 20 juin 2020 ! …

La population et la Mairie n'ont été mis au courant qu'à cette date.

La programmation des opérations par cette Société paraît motivée par une nécessité d'éviter une consultation de la population. Dévoilé en fin de «déconfinement» le 20 juin, le dernier projet était mis en enquête publique en septembre, il devenait impossible matériellement dès lors de consulter la population, comme le Maire du village s'y était engagé, la loi imposant un délai de 2 mois avant l'enquête publique.

Les études sur la nuisance des éoliennes sur certaines espèces se sont réalisées, à ma connaissance sans contact avec les populations rurales familières de l'environnement local; elles apparaissent de ce fait souvent comme de simples « copiés- collés ».

Par exemple, il n'est pas évoqué les rapaces locaux : couple de buses en danger, à proximité. Il n'est pas signalé la présence observée de Timon Lepidus, le spectaculaire lézard ocellé (annexe I) du Languedoc espèce particulièrement en danger, repérée sur les rocailles de Cabrels (annexe III).

La lecture des contributions à l'enquête publique à propos du projet éolien fait apparaître une très large majorité d'opinions défavorables à ce projet. On ressent même une forte colère monter chez mes concitoyens…

Parmi les quelques investisseurs encourageant publiquement le projet, on remarque que la plupart ne seront pas au contact des nuisances (habitant très loin) et font preuve d'une opinion à forte motivation idéologique.

Sur le plan général de plus en plus de voix s'élèvent pour souligner que l'éolien n'est pas une solution valable pour le mix énergétique : faibles rendements, fourniture d'électricité inconstante… Les projets doivent beaucoup aux aides d'Etat Qu'en sera-t-il dans les années futures ? Quid du démantèlement de ces machines ? Les coûts estimés sont loin des réserves financières obligatoires. Les propriétaires des terrains de construction ont une responsabilité engagée en cas de défaillance des sociétés de l'éolien et même en dernier ressort les communes devront assumer…
Enfin l'implantation éolienne se traduit par une dépréciation des biens alentour ; c'est une préoccupation pour les propriétaires et surtout les nombreux nouveaux acquéreurs, nouveaux habitants de nos villages à la population en forte expansion.

Conclusion :

Pour toutes ces diverses raisons, Madame la Commissaire Enquêteur, **je m'oppose à ce projet de Ferme Eolienne** de Puissalicon.

Hubert Blancou
Adjoint au Maire de Puissalicon
En charge de la Culture.

Annexes

Annexe I

Le Lézard ocellé

En savoir plus

Vous souhaitez en savoir plus sur le Lézard ocellé et les actions menées près de chez vous ? Vous avez une observation à faire connaître ?

Le Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie a développé, depuis 2013 avec l'appui de la Société Herpétologique de France un **Plan National d'Actions** en faveur du Lézard ocellé. Ce plan est décliné régionalement et permet des actions concrètes sur le terrain.
Pour plus d'information rendez-vous directement sur : http://www.lezard-ocelle.org/

Textes: Société Herpétologique de France - 2017
Crédits photos : ©Gilles Pottier, Juvénile-©Joseph Cahe., L. wirt-©Jean-Pierre Vacher
Réalisation : Nature, Ecology & Conservation

Le saviez-vous ?

Le Lézard ocellé peut être confondu avec le **Lézard vert** (*Locerta bilineata*). De plus petite taille (maximum 40 cm de longueur totale) ce dernier ne présente aucun ocelle sur les flancs et sa couleur est vert vif à l'image des hautes herbes où il aime se cacher.

Un ocelle est une tache de forme arrondie aux couleurs contrastées dont les animaux se servent comme leurre ou comme outil de dissuasion face aux prédateurs. Les ocelles bleus du Lézard ocellé lui ont donc donné son nom !

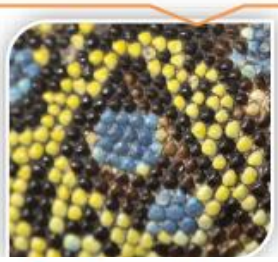

Le connaître

Le Lézard ocellé (*Timon lepidus*) est **le plus grand Lézard de France** et d'Europe continentale.

La longueur peut atteindre 75 cm pour les mâles et 49 cm pour les femelles. **La longueur du corps varie entre 16 et 24 cm**. Les mâles sont de plus grande taille et possède une tête plus massive que les femelles, ce qui permet de les distinguer.

Sa robe à fond vert clair présente un mélange d'écailles noires et jaunes à l'aspect perlé sur le dos. Les flancs sont recouverts d'ocelles bleu vif et sa face ventrale est jaune pâle.
Les jeunes individus (photo ci-dessous) ont une livrée brun sombre parcourue d'ocelles de couleur crème.

Son régime alimentaire est composé d'invertébrés, **majoritairement des insectes**, quelques fois de petits fruits.

Les accouplements se déroulent entre avril et juin, trois semaines plus tard la femelle pond **5 à 24 œufs** dans une galerie qu'elle a creusée. Les jeunes écloront au début de l'automne.

L'observer

Le Lézard ocellé est présent dans trois secteurs en France : le pourtour méditerranéen, les causses du Lot et le littoral atlantique.

Son habitat naturel de prédilection est un **milieu ouvert, sec avec un peu de relief et des accumulations rocheuses à proximité.** Il est présent sur différents types de milieux : les garrigues, les pelouses sèches calcaires, les dunes grises ou encore les forêts claires de chênes–lièges.

Farouche, le Lézard ocellé possède une excellente vue, souvent il vous aura vu avant vous et aura pris la fuite. Il faudra donc être patient pour l'observer de loin avec une paire de jumelles!

Le protéger

Le Lézard ocellé est protégé par l'arrêté du 19 novembre 2007 qui fixe la liste des Amphibiens et Reptiles protégés en France. Il est classé vulnérable sur la liste rouge nationale des Reptiles de France.

Les populations de Lézard ocellé ont subi un fort déclin ces 30 dernières années. Plusieurs facteurs sont en cause :
La perte et la dégradation de leur habitat naturel dues à l'embroussaillement et la reforestation des milieux ouverts, mais aussi au morcellement de leur territoire par l'urbanisation.

La disparition de gîtes dont le Lézard a besoin pour se réfugier. Ces derniers sont créés par les rongeurs ou le Lapin de garenne en régression également.

Et d'autres facteurs tels que : l'utilisation de pesticides, les sports de loisirs et le dérangement par les animaux domestiques.

Pour pallier ce déclin, **des programmes de conservation** sont mis en place, partout en France, depuis plusieurs années afin de mieux connaître le Lézard ocellé et d'agir localement pour sa sauvegarde.

Annexe II

LISTE DES SITES ARCHEOLOGIQUES DE LA COMMUNE DE PUISSALICON

Cf. carte de situation ci-jointe.

COMMUNE	NORD	NOMUSUEL	VESTIGES	CHRONO_DEB	CHRONO_FIN
34 224	0	LA CROIX DU PY (SITE 34 094 009 H)	habitat	EURGALREP---	EURGALBAS---
34 224	1	LE PAT D'ABES	habitat	EURNEONER---	EURNEONEF---
34 224	2	condoumine (EX CARREBOUL, CANET)	statue	EURGAL-----	EURGAL-----
34 224	3	PRAT MERLE (GIRY N 8)	incinÛration	EURGALHAU---	EURGALHAU---
34 224	3	PRAT MERLE (GIRY N 8)	inscription	EURGALHAU---	EURGALHAU---
34 224	3	PRAT MERLE (GIRY N 8)	occupation	EURGALHAU---	EURGALHAU---
34 224	3	PRAT MERLE (GIRY N 8)	sÛpulture	EURGALHAU---	EURGALHAU---
34 224	4	CARREBOUS IV (GABY DE JP BACOU)	exploitation agricole	EURGALHAU---	EURGALHAU---
34 224	5	TOUR SAINT ETIENNE	dÛfense	EURMEDMAC---	EURMEDMAC---
34 224	5	TOUR SAINT ETIENNE	tour	EURMEDMAC---	EURMEDMAC---
34 224	6	SAINT PIERRE (OU L'EGLISE)	villa	EURGALHAU---	EURGALBAS---
34 224	7	CARREBOUS	inhumation	EURIND-----	EURIND-----
34 224	7	CARREBOUS	sÛpulture	EURIND-----	EURIND-----
34 224	8	PUECH GINESTOU HAUT I	occupation	EURNEONER---	EURNEONEF---
34 224	9	LES MOULIERES I	voie	EURGAL-----	EURGAL-----
34 224	10	LES MOULIERES II	occupation	EURNEONER---	EURNEONEF---
34 224	11	LES BASSAC	occupation	EURNEONER---	EURNEONEF---
34 224	12	PUECH GINESTOU HAUT II	occupation	EURBRO-----	EURFER-----
34 224	13	SOULOUZE	occupation	EURGALREP---	EURGALREP---
34 224	14	LE CAP DE L HOMME	occupation	EURBROBRM---	EURBROBRF---
34 224	15	AQUEDUC DE CARREBOUS III	aqueduc	EURGALHAU---	EURGALBAS---
34 224	16	CANET II	occupation	EURIND-----	EURIND-----
34 224	16	CANET II	silo	EURIND-----	EURIND-----
34 224	17	CANET IV	occupation	EURGAL-----	EURGAL-----
34 224	18	CANET I	cimetÞre	EURIND-----	EURIND-----
34 224	18	CANET I	inhumation	EURIND-----	EURIND-----
34 224	19	PEYRE SEGADE	statue	EURGAL-----	EURGAL-----
34 224	20	LA NOGAREDE	occupation	EURGALHAU---	EURGALHAU---
34 224	21	CANET III	occupation	EURGALREP---	EURGALREP---
34 224	22	SAINT ETIENNE	village	EURMED-----	EURMED-----
34 224	23	MAS DE LA PRADE	cimetÞre	EURMEDHMA---	EURMEDHMA---
34 224	23	MAS DE LA PRADE	inhumation	EURMEDHMA---	EURMEDHMA---
34 224	23	MAS DE LA PRADE	sÛpulture	EURMEDHMA---	EURMEDHMA---
34 224	24	LA PRADE	exploitation agricole	EURGALHAU---	EURGALBAS---
34 224	25	LAS GRANGETTOS	exploitation agricole	EURGAL-----	EURGAL-----
34 224	26	LES MONTELS	occupation	EURGAL-----	EURGAL-----
34 224	27	PRAT MERLE	exploitation agricole	EURGAL-----	EURGAL-----
34 224	28	LES BASSAC I	occupation	EURGALBAS---	EURGALBAS---
34 224	29	LES BASSAC II	occupation	EURGALBAS---	EURGALBAS---
34 224	30	CARREBOUS II	aqueduc	EURGAL-----	EURGAL-----
34 224	31	ROUJAU	incinÛration	EURGALREP---	EURGALREP---
34 224	31	ROUJAU	occupation	EURGALREP---	EURGALREP---
34 224	31	ROUJAU	sÛpulture	EURGALREP---	EURGALREP---
34 224	32	LES CABRELS I	village	EURNEONER---	EURNEONEF---
34 224	33	PUECH DU MOULIN A VENT	habitat	EURNEONER---	EURNEONEF---
34 224	34	LA PRADE I	occupation	EURBROBRF---	EURFERFE1---
34 224	35	LES CABRELS II	occupation	EURNEO-----	EURNEO-----
34 224	36	LAS ROUSSELES	occupation	EURBROBRF---	EURBROBRF---
34 224	37	LAS JURIEIRES BASSES 1	bloc	EURGAL-----	EURGAL-----
34 224	37	LAS JURIEIRES BASSES 1	inscription	EURGAL-----	EURGAL-----
34 224	38	LE CAP DE L'HOMME II	exploitation agricole	EURGALHAU---	EURGALHAU---
34 224	39	CHATEAU DE PUISSALICON	chÔteau fort	EURMEDMAC---	EURMEDMAC---
34 224	40	VILLAGE DE PUISSALICON	village	EURMED-----	EURMED-----
34 224	41	condoumine (EX CARREBOUL, CANET)	bassin	EURGAL-----	EURGAL-----
34 224	42	condoumine (EX CARREBOUL, CANET)	exploitation agricole	EURGALREP---	EURGALREP---
34 224	43	condoumine (EX CARREBOUL, CANET)	villa	EURGALHAU---	EURGALHAU---
34 224	44	condoumine (EX CARREBOUL, CANET)	villa	EURGALBAS---	EURGALBAS---
34 224	45	condoumine (EX CARREBOUL, CANET)	habitat	EURMEDHMA---	EURMEDHMA---
34 224	46	condoumine (EX CARREBOUL, CANET)	habitat	EURMEDMAC---	EURMEDMAC---
34 224	47	TOUR SAINT ETIENNE	architecture religieuse	EURMEDMAC---	EURMEDMAC---
34 224	48	TOUR SAINT ETIENNE	Ûglise	EURMEDMAC---	EURMEDBMA---
34 224	49	CARREBOUS	cimetÞre	EURIND-----	EURIND-----
34 224	49	CARREBOUS	inhumation	EURIND-----	EURIND-----
34 224	50	CARREBOUS	occupation	EURIND-----	EURIND-----
34 224	51	LES MOULIERES I	drainage	EURGAL-----	EURGAL-----
34 224	51	LES MOULIERES I	fossÛ	EURGAL-----	EURGAL-----
34 224	52	LES MOULIERES I	drainage	EURMED-----	EURREC-----

34 224	53	LES MOULIERES I	voie	EURMED-----	EURREC-----
34 224	54	LE CAP DE L HOMME	occupation	EURGALHAU---	EURGALHAU---
34 224	55	PEYRE SEGADE	villa	EURGALHAU---	EURGALHAU---
34 224	56	PEYRE SEGADE	villa	EURGALBAS---	EURGALBAS---
34 224	57	LES BASSAC II	cimetÞre	EURGALBAS---	EURGALBAS---
34 224	57	LES BASSAC II	inhumation	EURGALBAS---	EURGALBAS---
34 224	58	LES BASSAC II	cimetÞre	EURMED-----	EURMED-----
34 224	58	LES BASSAC II	inhumation	EURMED-----	EURMED-----
34 224	59	LAS JURIEIRES BASSES 1	exploitation agricole	EURGALHAU---	EURGALHAU---
34 224	60	LAS JURIEIRES BASSES 1	entrep¶t	EURGALHAU---	EURGALHAU---
34 224	61	LAS JURIEIRES BASSES 1	bloc ouvragÛ	EURGALHAU---	EURGALHAU---
34 224	62	LAS JURIEIRES BASSES 1	fosse	EURGALBAS---	EURGALBAS---
34 224	63	LAS JURIEIRES BASSES 1	drainage	EURGALBAS---	EURGALBAS---
34 224	63	LAS JURIEIRES BASSES 1	fossÚ	EURGALBAS---	EURGALBAS---
34 224	64	CHATEAU DE PUISSALICON	dÚfense	EURMEDMAC---	EURMEDMAC---
34 224	64	CHATEAU DE PUISSALICON	tour	EURMEDMAC---	EURMEDMAC---
34 224	65	CHATEAU DE PUISSALICON	demeure	EURRECMOD---	EURRECMOD---
34 224	66	CHATEAU DE PUISSALICON	escalier	EURRECMOD---	EURRECMOD---
34 224	67	VILLAGE DE PUISSALICON	chÔteau fort	EURMED-----	EURMED-----
34 224	68	VILLAGE DE PUISSALICON	chapelle	EURMEDMAC---	EURMEDMAC---
34 224	69	VILLAGE DE PUISSALICON	dÚfense	EURMEDBMA---	EURMEDBMA---
34 224	69	VILLAGE DE PUISSALICON	rempart	EURMEDBMA---	EURMEDBMA---
34 224	70	VILLAGE DE PUISSALICON	Úglise	EURMEDBMA---	EURMEDBMA---
34 224	71	VILLAGE DE PUISSALICON	chÔteau fort	EURRECMOD---	EURRECMOD---
34 224	72	VILLAGE DE PUISSALICON	demeure	EURRECMOD---	EURRECMOD---
34 224	73	VILLAGE DE PUISSALICON	Úglise	EURRECMOD---	EURRECMOD---

ANNEXE :

Code du patrimoine - partie législative - Livre V : Archéologie - Titre III : Fouilles archéologiques programmées et découvertes fortuites - Chapitre 1er : Archéologie terrestre et subaquatique - Section 2 : Exécution de fouilles par l'Etat. - Article L531-14 : « *Lorsque, par suite de travaux ou d'un fait quelconque, des monuments, des ruines, substructions, mosaïques, éléments de canalisation antique, vestiges d'habitation ou de sépulture anciennes, des inscriptions ou généralement des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique sont mis au jour, l'inventeur de ces vestiges ou objets et le propriétaire de l'immeuble où ils ont été découverts sont tenus d'en faire la déclaration immédiate au maire de la commune, qui doit la transmettre sans délai au préfet. Celui-ci avise l'autorité administrative compétente en matière d'archéologie. Si des objets trouvés ont été mis en garde chez un tiers, celui-ci doit faire la même déclaration. Le propriétaire de l'immeuble est responsable de la conservation provisoire des monuments, substructions ou vestiges de caractère immobilier découverts sur ses terrains. Le dépositaire des objets assume à leur égard la même responsabilité. L'autorité administrative peut faire visiter les lieux où les découvertes ont été faites ainsi que les locaux où les objets ont été déposés et prescrire toutes les mesures utiles pour leur conservation.* ».

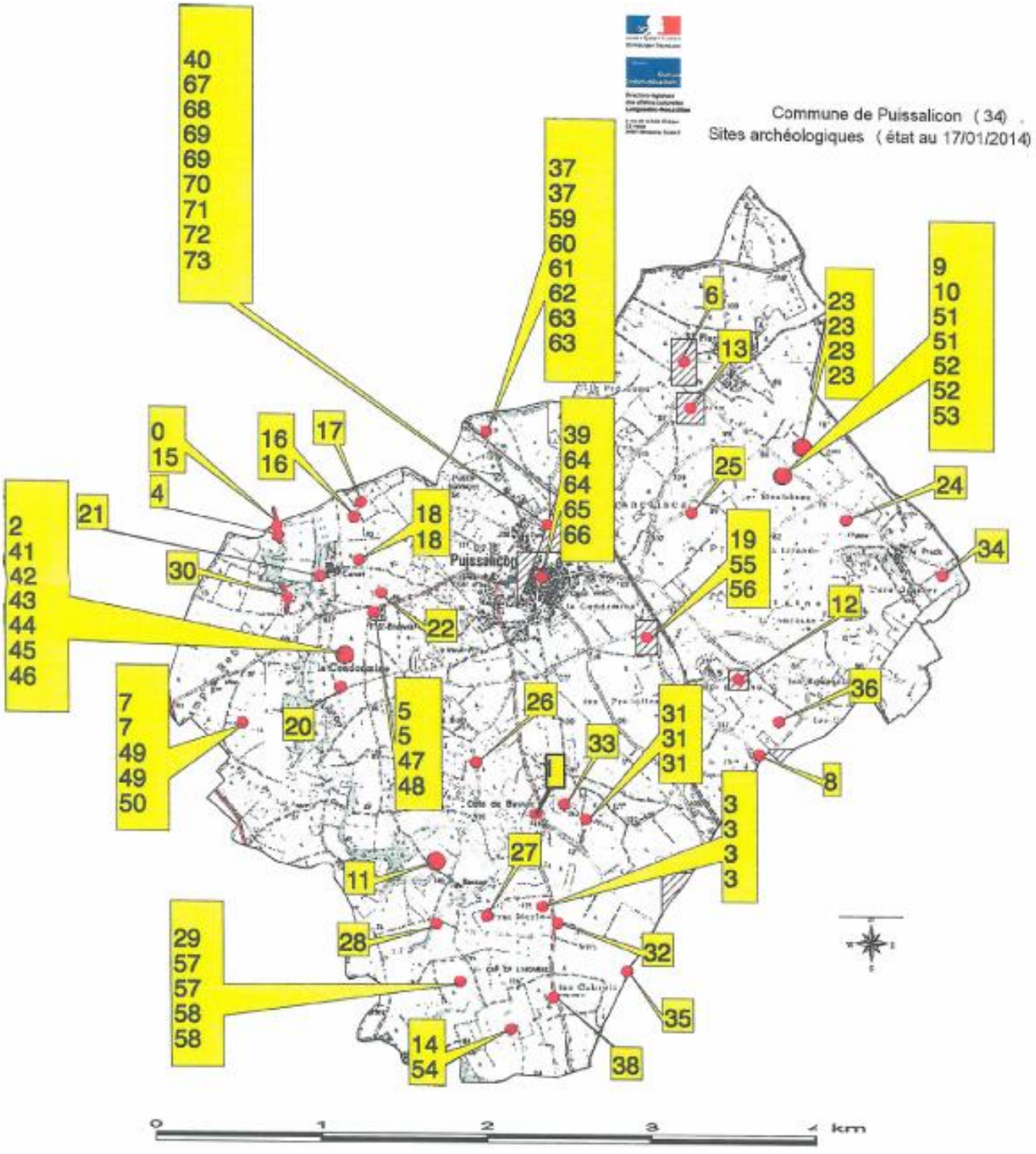
Commune de Puissalicon (34)
Sites archéologiques (état au 17/01/2014)
Puissalicon
40 67 68 69 69 70 71 72 73
37 37 59 60 61 62 63 63
9 10 51 51 52 52 53
23 23 23 23
6
13
0 15
4
16 16
17
39 64 64 65 66
25
24
21
18 18
19 55 56
34
2 41 42 43 44 45 46
30
22
12
7 7 49 49 50
20
5 5 47 48
26
31 31 31
36
33
1
8
3 3 3 3 3
27
11
28
32
29 57 57 58 58
35
14 54
38
0
1
2
3
km

Annexe III

Puissalicon « Les Cabrels »

Sur les hauteurs de Cabrels, en allant de Puissalicon vers Lieuran-lès-Béziers, à gauche se dessine un groupe de cyprès massifs tout près d'une sobre grangette, au milieu des vignes. Signaux verticaux oblongs, verts sombre, encadrant une façade éclatante au soleil ; le tout sous un ciel bleu et limpide. Ceci pourrait être un tableau de Nicolas de Staël… La simplicité de l'essentiel…

Tantôt sous une forme lisse et élancée, tantôt avec une frondaison tourmentée comme l'avait perçue Van Gogh, le **cyprès provençal** est fait pour se confronter au vent, la Tramontane ici comme là-bas le Mistral.

Nicolas de Staël : « Ménerbes »